



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/258

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

**Convention de partenariat relative au
Programme Local Coordonné des actions
de prévention sur le territoire bordelais
entre la Ville de Bordeaux, son CCAS, la CARSAT,
la Sécurité Sociale des Indépendants et la MSA**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux adhérente du Réseau francophone « Ville Amie des Aînés » et son CCAS poursuivent une dynamique territoriale et partenariale appelée « Bordeaux Générations Seniors » afin de conforter la place des 48 000 seniors bordelais dans la vie de la cité, et favoriser le bien vivre ensemble.

Dans cette perspective, ils souhaitent s'engager avec la CARSAT, la Sécurité Sociale des Indépendants et la MSA, dans une convention de partenariat cadre afin de conjuguer leurs actions sur le territoire en vue de la mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée de la promotion de la santé et du bien vieillir.

Ce programme local coordonné des actions de prévention de la perte d'autonomie a pour ambition de :

- consolider la mission de développement social de la Ville de Bordeaux et de son CCAS sur les enjeux de la prévention du vieillissement par la reconnaissance d'un projet territorial dans une contractualisation pluri-annuelle
- conforter le partenariat CARSAT/MSA Gironde/ Agence de sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine, la Ville de Bordeaux et son CCAS sur les enjeux de la prévention en l'élargissant à d'autres institutions et acteurs
- promouvoir ce partenariat auprès des populations retraitées et des acteurs du territoire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions de partenariat et les avenants afférents à ce programme
- à encaisser la participation financière de la CARSAT, la Sécurité Sociale des Indépendants et la MSA correspondant à un montant de 7 966 € (hors subvention afférente aux Résidences Autonomie)
- à émettre le titre de recettes afférent sur la sous fonction 61 au compte 7478. Ce montant sera réaffecté en crédits sur le budget de la Direction Générations Seniors et Autonomie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas BRUGERE



Programme local coordonné : Prévention de la perte d'autonomie, Territoires, et Solidarités entre les âges

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

La Caisse d'Assurance de Retraite et de la Santé au Travail Aquitaine - CARSAT, établissement administratif privé ayant une mission de service public, représentée par M. Bruno PONCET, Directeur par intérim, dont le siège est situé 80 avenue de la Jallère - 33053 Bordeaux,

L'agence de Sécurité Sociale pour les Indépendants d'Aquitaine, représentée par M. Jean-Yves AUFFRET, Directeur, dont le siège est situé 1 Rue Prévost – 33526 BRUGES CEDEX,

La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde-MSA 33 représentée par M. Daniel ABALEA, Directeur, dont le siège est situé 13, rue Ferrère, CS51585, 33052 Bordeaux cedex.

Et,

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33000 Bordeaux représentée par M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux, dont le siège est situé 4 rue Claude Bonnier 33045 Bordeaux Cedex, représenté par M. Nicolas BRUGERE, agissant en qualité de Vice-Président, habilité aux fins des présentes

**Vu la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 conclue entre l'Etat et la CNAV
VU le projet de la Ville et du CCAS de Bordeaux,
Il est convenu ce qui suit :**



I. PRESENTATION DES SIGNATAIRES

La CARSAT Aquitaine, ses partenaires institutionnels, la MSA Gironde et l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine, la Ville de Bordeaux et son CCAS souhaitent développer un partenariat afin de poursuivre ensemble leur travail sur les enjeux du vieillissement à partir d'une approche partagée de la question de la prévention, de la préservation de l'autonomie, du développement du territoire, du lien social et du bien vivre ensemble.

1. La CARSAT aquitaine

La CARSAT est un organisme de sécurité sociale du régime général des salariés. Structure privée ayant une vocation de service public, la CARSAT Aquitaine intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région. Dans le cadre de trois contrats pluriannuels de gestion signés avec les caisses nationales Maladie et Retraite, elle assure 3 missions renforcées autour de la Retraite et de la Santé au travail :

- Assurer la retraite de base des salariés du régime général :
 - o Elle centralise les informations liées à la carrière des assurés
 - o Elle informe les assurés avant la retraite
 - o Elle conseille les futurs retraités sur leur retraite
 - o Elle paye les retraites chaque mois
- Accompagner les assurés par une politique d'action sociale orientée sur la prévention des personnes fragilisées :
 - o Elle contribue au maintien à domicile et à la préservation de l'autonomie
 - o Elle participe à l'amélioration des lieux de vie collectifs des retraités
 - o Elle accompagne les assurés fragilisés et facilite l'accès aux soins
- Prévenir les risques professionnels et assurer la santé et la sécurité au travail :
 - o Elle développe et coordonne la prévention des risques pour toutes les entreprises dont les salariés relèvent du régime général,
 - o Elle fixe le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles

Concernant sa politique d'action sociale auprès des retraités, l'offre de prévention de la CARSAT Aquitaine se décline en trois grands domaines d'intervention :

- Des informations et des conseils pour bien vivre sa retraite et anticiper sa perte d'autonomie,
- Des programmes d'actions et d'ateliers collectifs de prévention à destination de publics ciblés sur les territoires,
- Des actions individuelles à destination des plus fragiles reposant sur l'évaluation globale des besoins à domicile et des plans d'aide personnalisés.

L'offre de prévention prend appui sur une conception d'ensemble et couvre tout le champ du bien vivre l'avancée en âge : adaptation du logement, développement et promotion des lieux de vie collectifs, lutte contre l'isolement social, promotion des bons comportements et modes de vie susceptibles de favoriser le bien vieillir, soutien au domicile et accompagnement social des retraités.



Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CARSAT Aquitaine souhaite accompagner avec les collectivités locales une politique organisée et coordonnée de la promotion de la santé et du bien vieillir sur les territoires.

2. La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

La MSA Gironde est un organisme de protection sociale caractérisé par son régime et Guichet Unique pour la population agricole du département girondin. Elle intervient au titre de la Santé, la Retraite, la Famille, les Cotisations, l'Action Sanitaire et Sociale, le Contrôle médical et la Sécurité et Santé au travail. Elle met en œuvre une politique légale, au même titre que la CARSAT pour les retraités agricoles et extralégale par son Action Sanitaire et Sociale.

La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) et son Plan d'Action Sanitaire et Sociale (PASS) définissent ces axes pour la période 2016-2020.

Les valeurs portées par son Action Sociale -Responsabilité, Solidarité, Proximité- sont le fondement de son action auprès des personnes et des territoires.

Elles déterminent les orientations majeures pour les cinq années à venir :

- ⇒ Prévenir les risques et les fragilités,
- ⇒ Accompagner la mobilisation, l'implication et la responsabilisation des personnes tant sur le plan individuel que collectif,
- ⇒ Créer et entretenir des dynamiques et des solidarités locales,
- ⇒ Lutter contre l'isolement et favoriser le maintien du lien social et intergénérationnel,
- ⇒ Renforcer la cohésion des territoires en nouant des partenariats locaux et départementaux.

Pour le public des personnes âgées, sa politique se définit plus particulièrement selon les axes et les objectifs suivants:

AXE	OBJECTIFS
Soutenir et accompagner le Bien Vivre des Seniors sur leur territoire de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et favoriser l'accès aux prestations de maintien à domicile et de sortie d'hospitalisation pour prévenir la perte d'autonomie. - Développer des actions individuelles et collectives de prévention en lien avec la politique inter régimes pour le Bien Vieillir. - Harmoniser et organiser en inter régimes l'évaluation des besoins pour le maintien à domicile et l'aide à la sortie d'hospitalisation. - Soutenir et accompagner le développement de structures d'accueil adaptées favorisant la participation à la vie sociale et le maintien de l'autonomie. - Soutenir et accompagner les aidants familiaux sur leur territoire de vie et leur permettre de concilier cette fonction, avec leur vie professionnelle et sociale. - Déployer l'action « parcours de santé des aidants » dans le cadre de notre Guichet Unique.
AXE	OBJECTIFS
Soutenir et Accompagner le Développement Social Local des Territoires Ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement et l'accompagnement des Chartes de Solidarités avec les Aînés sur les territoires pour lutter contre l'isolement et répondre aux besoins non couverts. - Conduire en inter régimes des actions de prévention auprès des seniors.

3. L'Agence de Sécurité Sociale pour les Indépendants d'Aquitaine

L'agence de Sécurité Sociale pour les Indépendants d'Aquitaine est un organisme de sécurité sociale de droit privé et de service public à destination des indépendants artisans et commerçants actifs et retraités et de leurs ayants droits.

Les missions de l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine sont :

- L'affiliation
- Le recouvrement des cotisations et contributions personnelles
- Le versement des prestations (maladie-maternité, indemnités journalières, retraite de base, retraite complémentaire et invalidité-décès)
- L'action sanitaire et sociale en faveur des actifs, invalides et retraités
- La médecine préventive
- Le contrôle médical

L'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine propose à ses assurés des actions de prévention santé qui s'inscrivent dans un parcours de prévention organisé autour de 3 axes :

- prévention des risques professionnels propres aux indépendants ;

- prévention par les bilans et dépistages ;
- suivi de la femme enceinte et de l'enfant.

Dans le cadre de son action sanitaire et sociale, l'offre de prévention de l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine se décline autour :

- Du programme de vieillissement réussi et de la préservation de l'autonomie des seniors
- De la préservation du lien social et du maintien à domicile des retraités
- Du développement des partenariats et des expérimentations dédiés aux personnes âgées et à la prise en charge du handicap

4. Le Partenaire : La Ville de Bordeaux et son CCAS

La Ville de Bordeaux, adhérente au réseau francophone « Ville Amie des Aînés » depuis 2014, mène une politique active afin de favoriser le bien vieillir des 48 000 seniors bordelais, et impulse une dynamique territoriale et partenariale appelée « Bordeaux Générations Seniors » avec pour ambition de :

- Conforter la place des seniors dans la Ville
- Promouvoir l'innovation sociale.

La ville de Bordeaux et son CCAS déploient sur l'ensemble des quartiers de la Ville une offre de services diversifiée afin d'accompagner le parcours de vie des seniors :

1/ Une offre au service du maintien à domicile qui comprend :

- un dispositif global appelé « Plateforme Autonomie Seniors » qui s'adresse aux usagers de 60 ans et plus et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels du sanitaire, du médico-social et du social.

Elle assure les missions suivantes :

- o Accueil, information, orientation, aiguillage vers les droits et services pour le maintien à domicile et l'hébergement en établissement
- o Evaluation globale des besoins à domicile, mise en œuvre et suivi du plan d'aide personnalisé avec les référents sociaux partenaires; activation des aides sociales
- o Evaluation des besoins et proposition de plan d'aides pour les Caisses de retraite
- o Suivi intensif des situations complexes des personnes atteintes de troubles cognitifs
- o Veille sociale et lutte contre l'isolement
- o Intégration / Coordination des services d'aides et de soins

- un service de portage de repas à domicile pour les seniors fragilisés en perte d'autonomie.

2/ Une offre de logements :

- 2 EHPAD l'un sur le quartier de Caudéran (90 lits) et le second sur le quartier du Grand Parc (63 lits)
- 1 EHPAD et 1 résidence sur le quartier du Grand Parc confiés en délégation de service public à Logéa
- 15 résidences autonomie (781 logements)

3/ une offre d'activités de loisirs, de détente et de prévention dans les 15 résidences autonomie, 11 clubs seniors et 2 ateliers, complétée par une information régulière d'activités proposées par les partenaires du Pass Seniors par le biais du Pass l'info.



4/ Dynamique Projet de la Ville et son CCAS

Axe prévention santé

La Ville de Bordeaux et son CCAS souhaitent dans le cadre du Contrat Local de Santé de Bordeaux améliorer les conditions d'avancée en âge des seniors.

Dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, elle déploie également un programme de prévention de la perte d'autonomie au sein de ses résidences autonomie sur les thèmes de l'activité physique, de la nutrition, du maintien des acquis sensoriels et de la mémoire.

De plus, la Ville de Bordeaux et son CCAS expérimentent depuis 2015 le PAERPA afin de :

- améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants
- adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie
- créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs.

Axe numérique

La Ville et son CCAS, conscients des enjeux liés au risque d'exclusion numérique des seniors, mettent à disposition des postes informatiques en libre accès au sein des résidences autonomie, clubs seniors et ateliers. Des initiations à l'utilisation de l'outil numérique sont également proposées par des professionnels, des bénévoles ou des jeunes volontaires en service civique.



II. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA CONVENTION

1. **Consolider la mission de développement social local de la Ville de Bordeaux sur les enjeux de prévention du vieillissement, par la reconnaissance d'un projet territorial dans une contractualisation pluriannuelle.**

- La plus - value du partenariat est de s'inscrire, non pas dans une logique d'action ponctuelle mais dans une mission pluri annuelle de la Ville de Bordeaux et son CCAS sur les enjeux de prévention, ancrée sur son territoire : une fonction de pivot, ressource, relais pour mettre en œuvre des projets locaux de prévention.
- L'efficacité de cette approche permet d'agir à la fois sur la diversité des populations retraitées (jeunes retraités, retraités isolés, en situation de précarité, etc...) et sur la diversité des enjeux de prévention (accompagnements des transitions et arrivée à la retraite ; maintien et développement du lien social, bénévolat, citoyenneté ; lutte contre l'isolement des plus fragiles, cadre de vie, etc...)
- Cette mission est fondée sur une démarche de projet et d'ingénierie des actions collectives de prévention qui en découlent. Elle est reconnue comme une mission globale de prévention sur les territoires.

2. **Conforter le partenariat CARSAT/MSA Gironde / Agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine – Ville de Bordeaux / CCAS sur les territoires sur les enjeux de prévention en l'élargissant à d'autres institutions et acteurs.**

Plusieurs pistes, axes de travail au cours de la convention :

- Associer l'Agence Régionale de Santé aux enjeux de prévention du vieillissement, dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales, développer une analyse partagée notamment autour des situations de fragilité, à partir des observations régionales et des analyses de besoins sociaux.
- Sensibiliser les autres partenaires de la CARSAT Aquitaine, de la MSA Gironde et de l'Agence de Sécurité sociale pour les Indépendants d'Aquitaine aux enjeux de prévention et d'accompagnement du vieillissement.
- Favoriser les partenariats locaux et départementaux entre La Ville de Bordeaux et le CCAS et les acteurs de proximité concernés dans les territoires (CCAS, CLIC, ASEPT, services d'Aide à domicile, centre social ...) par des rencontres d'échanges et des supports de communication ou autour d'événementiels.



3. Capitaliser, valoriser, communiquer sur l'impact de ce partenariat en matière de prévention auprès des populations retraitées et des acteurs du territoire.

- Démontrer, expliciter, valoriser la plus - value, en particulier les articulations et le travail de maillage, au service de dynamiques de parcours personnels de prévention, que peuvent assurer la Ville de Bordeaux et son CCAS et son réseau de partenaires.
- Promouvoir une démarche quantitative et qualitative d'observatoire à partir d'indicateurs et d'outils pertinents, en lien avec les enjeux de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG).
- Valoriser l'impact du partenariat inter régimes la Ville de Bordeaux et son CCAS sur les territoires, notamment par le support des outils de communication respectifs de chaque institution ou acteur.

III. UNE METHODE D'INTERVENTION

Ces objectifs communs s'appuient sur la définition et la mise en œuvre d'un partenariat opérationnel sur le territoire de la Ville de Bordeaux et de son CCAS.

1. Le rôle de la Ville de Bordeaux et de son CCAS, pilote sur le territoire :

La Ville de Bordeaux et son CCAS impulsent une politique globale et partenariale en faveur des 48 000 seniors bordelais par le biais de la dynamique «Bordeaux Générations Seniors » complétée par le Contrat Local de Santé.

L'ambition de ce programme vise à favoriser le bien vieillir autour des axes suivants :

- Lien social et solidarité
 - o Soutien individuel aux aidants
 - o Lutte contre l'isolement des personnes âgées (appels et visites de convivialité)
 - o Développement de l'engagement des bénévoles
 - o Aide au repérage et à l'orientation des personnes les plus fragiles (concept de vigilance citoyenne)
- Préservation de l'autonomie
 - o Actions collectives de prévention
 - o Offre variée d'activités de loisirs et de détente
- Accompagnement de la perte d'autonomie
 - o Evaluation globale des besoins, mise en place et suivi des plans d'aide

- Coordination de la prise en charge des personnes âgées
- Suivi intensif des situations complexes
- Portage de repas

- Habitat
 - Soutien au développement de nouveaux modes d'habitat (intergénérationnel, colocations, pensions de famille)
 - Mise en accessibilité des structures d'hébergement

- Transports et la mobilité
 - Promotion des innovations au service de la mobilité
 - Information et la communication sur les dispositifs existants

2. Le rôle de la CARSAT Aquitaine :

La CARSAT Aquitaine décline la politique d'action sociale de la Branche Retraite auprès des retraités du régime général.

Elle apporte son expertise en matière d'observatoire des fragilités et de connaissance du public seniors. Elle favorise la mise en relation de la Ville de Bordeaux et de son CCAS avec son propre réseau de partenaires.

Dans le cadre des enjeux communs de lutte contre la dépendance, elle met à disposition son offre de prévention primaire sur les thématiques suivantes et en fonction des fragilités repérées:

- Bien Vieillir :
 - Evaluation globale des besoins
 - Plans d'actions personnalisés
 - Actions collectives de prévention : PRIP
 - Coaching à domicile en activité physique adaptée
- Lutte contre l'isolement :
 - Ateliers de prévention par téléphone
 - Appels téléphoniques de convivialité
- Habitat :
 - Adaptation du logement et du cadre de vie
 - Ateliers collectifs de sensibilisation autour de la problématique de l'habitat
- Aides techniques:
 - Kits d'aides techniques selon critères de fragilité
- Aide aux aidants familiaux :
 - Soutien aux actions d'aide aux aidants selon le référentiel inter régimes
- Aide aux aidants professionnels :
 - Déploiement de la démarche Aidants-Aidés une qualité de vie à préserver dans le cadre de la lutte contre les TMS des intervenants à domicile



- Aide aux vacances :
 - o Soutien des séjours collectifs de vacances avec l'ANCV
- Aide à la mobilité :
 - o Soutien au déploiement de plateformes de mobilité
- Aide à l'amélioration des Lieux de vie Collectifs :
 - o Subventions ou prêts sans intérêt pour des travaux d'adaptation et d'amélioration
- Expérimentations de nouveaux concepts ou thématiques de prévention auprès des seniors

3. Le rôle de la MSA Gironde :

La politique gérontologique de la MSA s'appuie sur trois modalités d'intervention complémentaires :

- des prestations individuelles favorisant le maintien à domicile avec une bonne qualité de vie
- des ateliers collectifs de prévention primaire favorisant le Bien vieillir
- des démarches de Développement Social Territorial incitant au développement des services en faveur des retraités dans le milieu rural et assurant le développement du lien social;

Certaines de ces actions, en particulier les actions de prévention sont menées en inter régime dans le cadre du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP).

Dans le cadre des programmes coordonnés, la MSA met à disposition son offre de prévention primaire pour le public agricole concerné sur le territoire de la collectivité signataire.

A savoir :

- Bien Vieillir :
 - o Evaluation globale des besoins
 - o Plans d'actions personnalisés
 - o Actions collectives de prévention : PRIP
 - o Coaching à domicile en activité physique adaptée
- Lutte contre l'isolement :
 - o Ateliers de prévention par téléphone
 - o Appels téléphoniques de convivialité
 - o Prestation mobilité en milieu rural
- Habitat :
 - o Adaptation du logement et du cadre de vie : diagnostic de prévention des risques d'accidents domestiques ; aide à l'aménagement de l'habitat ;
 - o Ateliers collectifs de sensibilisation autour de la problématique de l'habitat
- Aides techniques:
 - o Kits d'aides techniques selon critères de fragilité
- Aide aux aidants familiaux :
 - o Soutien aux actions d'aide aux aidants selon le référentiel inter régimes
- Aide aux aidants professionnels :
 - o Déploiement d'une démarche Aidants-Aidés comment accompagner la personne âgée à adapter son domicile au fil de l'avancée en âge;
 - o Actions sur la santé des aidants
- Expérimentations de nouveaux concepts ou thématiques de prévention auprès des seniors



4. Le rôle de l'Agence de Sécurité Sociale pour les Indépendants d'Aquitaine

L'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine intervient dans le cadre de son action sanitaire et sociale à l'intention des actifs, retraités et invalides indépendants non-salariés non agricoles. Il favorise la mise en relation de la ville de Bordeaux et de son CCAS, avec son propre réseau de partenaires.

Dans le cadre des enjeux communs de lutte contre la dépendance, elle met à disposition son offre de services sur les thématiques suivantes et en fonction des besoins identifiés :

- Bien Vieillir :
 - o Evaluation globale des besoins
 - o Aides au maintien à domicile
 - o Actions collectives de prévention : PRIP
 - o Bilan Santé Retraite proposé aux nouveaux retraités et à leurs ayants droits
- Lutte contre l'isolement :
 - o Prévention par téléphone et appels téléphoniques de convivialité (Au Bout du Fil)
- Habitat :
 - o Adaptation du logement et du cadre de vie
 - o Ateliers collectifs de sensibilisation autour de la problématique de l'habitat
- Aides techniques:
 - o Aides techniques (petit équipement, matériel médical, domotique)
- Aide aux aidants familiaux :
 - o Soutien aux actions d'aide aux aidants (action sociale individuelle et collective)
- Aide aux vacances :
 - o Soutien de la Caisse Nationale des séjours collectifs de vacances avec l'ANCV
- Aide à l'amélioration des Lieux de vie Collectifs :
 - o Subventions ou prêts sans intérêt pour des travaux d'adaptation et d'amélioration
- Expérimentations de nouveaux concepts ou thématiques de prévention auprès des seniors

IV. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de développer un partenariat entre la CARSAT-la MSA Gironde - L'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux et son CCAS afin de développer des réponses locales adaptées aux enjeux de prévention autour de la préservation de l'autonomie, de l'éducation en santé et du lien social, et de contribuer à structurer, rendre lisible et visible, une politique de prévention sur ces enjeux.

La CARSAT, ses partenaires institutionnels la MSA Gironde et l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux et son CCAS décident de développer leur coopération autour de différentes thématiques :

- la prévention,
- l'information,
- l'habitat,
- le lien social,
- l'aide aux aidants



Un programme local coordonné prévisionnel des actions de prévention sur le territoire bordelais est joint en annexe à la présente convention.

V. UNE DEMARCHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation de la présente convention seront assurés par un Comité de pilotage associant les acteurs référents des quatre signataires. Il se réunira à minima 2 fois l'an afin d'effectuer le suivi de la convention et d'analyser les conditions qualitatives et quantitatives de sa mise en œuvre.

Cette instance de concertation veille à l'application des objectifs communs, l'organisation des conditions de mise en œuvre opérationnelle et administrative, l'observation et l'analyse de l'évolution des expérimentations, l'évaluation des actions et l'élaboration de préconisations pour le développement du partenariat entre la CARSAT, la MSA Gironde, l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux et son CCAS.

VI. LES PRINCIPES D'ÉCONOMIE

1. La CARSAT Aquitaine

La règle générale repose sur un cofinancement pluri partenarial des actions soutenues. Aucun programme coordonné ne sera intégralement financé par la CARSAT Aquitaine.

Les projets menés par la Ville de Bordeaux et son CCAS sur son territoire feront l'objet d'un contrat annuel d'objectifs avec la CARSAT. Ces contrats préciseront les actions retenues, les critères d'évaluation et les conditions de financement.

Le soutien financier apporté par la CARSAT Aquitaine à la Ville de Bordeaux et son CCAS est soumis à la décision de ses administrateurs et au regard des moyens budgétaires qui lui sont alloués par la CNAV.

2. La MSA Gironde

La Mutualité sociale Agricole interviendra dans le cofinancement des actions collectives menées dans le cadre du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP)

3. L'Agence de Sécurité Sociale pour les Indépendants d'Aquitaine

Le soutien financier apporté par l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux et le CCAS est soumis au regard des moyens budgétaires qui lui sont alloués par le La Sécurité Sociale des Indépendants et à la décision de ses administrateurs.

VII. LES TRANSFERTS AUTOMATISES

Les parties s'efforcent d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place d'échanges automatisés des informations utiles :

- à la mise en place des actions
- au règlement financier des engagements pris,
- au suivi et à l'évaluation des actions

VIII. LITIGES

En cas de difficultés liées à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente convention, les parties devront se rapprocher préalablement avant d'envisager toute action contentieuse en vue d'y remédier à l'amiable.

IX. DUREE

La convention prend effet à la date de la signature par les deux parties et prend fin le 31/12/2018.

Fait à Bordeaux le

Bruno PONCET
Directeur par intérim de la CARSAT

Alain JUPPE
Maire Ville de Bordeaux

Daniel ABALEA
Directeur de la MSA Gironde

Nicolas BRUGERE
Adjoint au Maire chargé de la Santé,
des Seniors et de l'Autonomie
Vice-Président du CCAS

Jean-Yves AUFFRET
Directeur de L'agence de Sécurité sociale
pour les indépendants Aquitaine